

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027 Premier exercice financier 2025

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau de la Municipalité le 13 septembre 2024. L'année 2025 constitue le premier exercice financier de ce rôle.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision à ce sujet conformément à l'article 124 de ladite loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC DE MONTCALM**  
1540, rue Albert  
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet et disponible à l'endroit précisé ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 148 de la MRC de Montcalm selon l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Julienne, ce seizième (16<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre (2024).

Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière